



Je veux l'avocat qui propose les prix les plus bas: attention danger!

publié le **04/01/2015**, vu **2105 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

Beaucoup de sites ont compris que le droit était un marché, que les avocats étaient un marché aussi (voir [ICI](#)). Plusieurs sites qui ne sont pas administrés par des avocats mais par des Sociétés commerciales proposent des devis en ligne et de comparer les prix des avocats. Je me suis inscrite sur l'un de ces sites qui vous permet d'avoir votre fiche d'avocat et une sorte de Blog. Ce site vous donne aussi la possibilité de recevoir des demandes de clients, un peu du démarchage à l'envers.

Beaucoup de sites ont compris que le droit était un marché, que les avocats étaient un marché aussi (voir [ICI](#)).

Plusieurs sites qui ne sont pas administrés par des avocats mais par des Sociétés commerciales proposent des devis en ligne et de comparer les prix des avocats.

Je me suis inscrite sur l'un de ces sites qui vous permet d'avoir votre fiche d'avocat et une sorte de Blog.

Ce site vous donne aussi la possibilité de recevoir des demandes de clients, un peu du démarchage à l'envers.

Il est gratuit mais pour combien de temps ? De quoi vit-il, de la publicité? Non Des paiements des internautes qui demandent un devis? Non

Je parie donc que ce site ne va pas tarder à être payant pour les avocats ! Je parie aussi que lorsqu'il sera payant, il y aura beaucoup moins de Consœurs et Confrères intéressés pour recevoir des devis !

Un formulaire est à remplir par le potentiel client ou la potentielle cliente.

Il semblerait que les internautes qui utilisent le plus ce site soient des époux ou épouses qui souhaitent divorcer.

Le formulaire est très mal fait, il est demandé qui prend l'initiative de divorcer, si l'autre veut divorcer, si des fautes sont à reprocher... je pense que l'internaute a la possibilité de ne pas répondre à toutes les questions et notamment aux questions relatives au montant de ses revenus et au montant de ceux de son époux ou épouse. Or, cette question est essentielle en matière de divorce pour fixer la prestation compensatoire.

La demande se termine par « quel avocat recherchez-vous ? » et la majorité répond: l'avocat qui propose les prix les plus bas !

La majorité celle qui a de nombreux biens à partager, de nombreuses années de mariage, une

prestation compensatoire éventuelle, des enfants... et surtout celle qui précise bien « mon époux ou mon épouse ne souhaite pas le divorce ».

A la lecture de la dernière réponse et de la recherche d'un avocat au rabais, l'avocate que je suis ne peux qu'être dubitative et réservée sur la réponse à donner ou à ne pas donner.

Car la question première qui me vient à l'esprit « à quoi bon répondre et perdre mon temps ».

Non pas que je me considère très chère...

C'est surtout que certains de mes Confrères n'hésitent pas à pratiquer des honoraires (ou osons parler de prix comme ces plateformes) dérisoires.

Or, si la recherche d'un « prix bas » peut-être légitime, il faut être conscient que lorsque l'on souhaite divorcer, contester son licenciement, payer un avocat au plus bas prix c'est aussi avoir une prestation au prix auquel vous l'avez payée.

Un peu comme les produits que vous achetez, il existe des produits de luxe, de qualité que vous payez relativement chers et pour lesquels vous ne regrettez pas l'investissement !

Choisir son avocat, payer son avocat c'est un investissement qui n'est pas à faire à la légère surtout si votre dossier est compliqué.

L'investissement que vous faites est pour votre présent mais aussi pour votre avenir surtout en matière familiale.

En matière de contestation de la rupture de votre contrat de travail, de demande de paiement d'heures supplémentaires ou de harcèlement moral, l'investissement doit être raisonné aussi... En payant un avocat « au ras des pâquerettes » peut-être que le travail sera aussi « au ras des pâquerettes » et ne vous permettra pas de gagner en première instance. Vous changerez d'avocat pour l'appel, et financièrement vous aurez perdu de l'argent.

Un divorce simple, sans enfant, avec un mariage bref (de deux ans par exemple), sans biens immobiliers, sans disparité de revenus, sans crédits, peut être traité rapidement et le prix sera fonction de ce peu de temps passé, dans ce cas précis, vous avez la possibilité d'attendre un prix raisonnable.

Pour le reste, il me semble très dangereux de choisir son avocat que sur ce seul critère qui est le prix... Dangereux même suicidaire !

En effet, la prestation d'un avocat est une prestation intellectuelle qui demande du temps, de l'énergie, de la stratégie... la prestation est sur mesure, elle n'est pas standardisée et « le sur mesure » est plus cher que le standard !

Si vous vous risquez à souhaiter le standard, il ne vous ira peut-être pas, il n'aura pas coûté cher mais sera soit trop grand, soit trop petit pour vous.

Remplacez le « je recherche l'avocat qui pratique les prix les plus bas » par « je recherche l'avocat le plus compétent pour traiter mon dossier et en qui j'aurai confiance ».

Je vous garanti que vous serez satisfait car votre dossier sera traité « sur mesure ».

(Voir aussi: [l'avocat est-il cher, l'avocat pas cher existe-t-il ?](#))